CHRONIQUE AGRICOLE

Les jus provenant du lavage et de la macération des tabacs sont employés avec succès, non seulement au traitement de certaines maladies des bestiaux, mais aussi et surtout, pour défendre les récoltes contre les ravages des insectes de toutes sortes que la sécheresse fait éclore, et qui, cette année, se multiplient d'une façon inquiétante dans les régions les plus éprouvées par la persistance du beau temps.

Depuis quelques années, déjà, le ministre des finances s'est préoccupé d'accorder aux cultivateurs de nouvelles facilités pour mettre à leur portée ce produit insecticide dont l'emploi, en se généralisant, ne peut que rendre de très utiles services. De son côté, M. le ministre de l'agriculture a pensé que les dispositions prises dans un intérêt qui se rattache directement aux choses de son département, gagneraient à être davantage connues du monde des cultivateurs appelé à en profiter.

Voici, à cet égard, les renseignements que l'administration des contributions indirectes porte à la connaissance du public :

MODE D'EMPLOI

I. — En agriculture et horticulture.

Arrosages. — On arrose les plantes avec des jus très faibles, marquant de 1/2 à 1 degré Beaumé au maximum. Ainsi, le jus à 12° 1/2, que les manufactures livrent le plus souvent, doit être étendu de 15 à 20 fois son volume d'eau. Il est recommandé de procéder aux arrosages de préférence dans la soirée, et non pendant la forte chaleur du jour, et de laver les plantes le lendemain matin par un arrosage à l'eau pure lorsqu'il s'agit de fleurs ou d'arbustes.

Fumigations. — Pour ce procédé, qui est applicable seulement *dans les serres*, ont fait usage de jus concentrés. On en projette une certaine quantité sur des briques ou mieux sur des plaques de fonte ou de fer préalablement chauffées à une forte température. Il se produit immédiatement dans la serre une épaisse fumée à laquelle les insectes sont extrêmement sensibles.

II. — Traitement de certaines maladies des bestiaux.

Les jus de tabacs employés au traitement de certaines maladies des bestiaux et notamment des bestiaux de la race ovine, sont surtout d'une grande efficacité pour détruire les poux, les puces et acares des différentes gales, et en général pour combattre toutes les maladies parasitaires de la peau. On se sert à cet effet de jus à 5 degrés environ qu'on administre en lotions réduites chaque fois à de petites surfaces. Il est prudent, à cause des dangers d'empoisonnement, de ne pas employer les jus sous formes de bains généraux ; il est recommandé également de surseoir à leur emploi quand la peau présente des plaies ou des érosions.

CONDITIONS DE VENTE.

Prix.

Les jus de tabacs sont livrés aux particuliers soit à l'état pur, soit dénaturés au moyen de goudron de bois de Norvège ; les deux espèces peuvent être indifféremment employées pour tous les usages.

Les prix en sont fixés ainsi qu'il suit :

Jus à 5 degrés Beaumé.		Jus purs : 4 centimes par litre et par degré
— 10 degrés	—	
— 12 degrés	—	Jus goudronnés : 3 centimes.
— 15 degrés	—	

Les jus faibles doivent être employés de suite. Les jus marquant 12 degrés ou davantage sont seuls susceptibles de se conserver indéfiniment à condition d'être renfermés dans des récipients bien bouchés.

Conditions de livraison par les établissements de la Régie.

On peut se procurer des jus, soit directement dans les manufactures de tabacs, soit par l'intermédiaire des entrepôts de tabacs fabriqués. (Chambéry, Albertville, Moûtiers, Saint-Jean de Maurienne.)

Les jus *purs* sont délivrés aux pharmaciens, droguistes, horticulteurs, éleveurs de bestiaux, etc., sur la simple constatation de leur identité.

Quant aux jus *dénaturés*, ils sont délivrés sans formalité aucune à toute personne qui en fait la demande : toutefois les demandes de cette espèce de jus ne sont reçues qu'autant qu'elles correspondent à une perception de 3 fr. 75 c. au moins (ce qui représente, par exemple, un achat de 10 litres à 12° 1/2.)

Les récipients destinés à contenir les jus doivent être fournis par l'acheteur.

Il n'est pas établi d'approvisionnements de jus dans les entrepôts de tabacs fabriqués. Ces établissements servent seulement d'intermédiaire entre la manufacture et l'acheteur. Celui-ci remet sa demande à l'entreposeur et adresse *franco* à la manufacture qui lui est désignée les récipients destinés à renfermer les matières. L'entreposeur, de son côté, transmet la demande à la manufacture, reçoit les jus et les remet au destinataire contre payement de leur valeur et remboursement des frais de transport de la manufacture à l'entrepôt.

Afin d'éviter tout risque d'altération en cours de transport et pour réduire les frais d'envoi qui sont à la charge de l'acheteur, on ne délivre par l'intermédiaire des entrepôts que des jus d'une densité fixée uniformément à 12° 1/2. Au dessous de ce degré les jus doivent être demandés directement, par l'acheteur, à la manufacture de Riom (Puy-de-Dôme.)

Dépositaires de jus goudronnés pour la vente au détail.

Le commerce de détail des jus *dénaturés* est absolument libre. Des dépôts de cette espèce de jus peuvent être établis, à leurs risques et périls, auprès des syndicats agricoles, chez les horticulteurs, éleveurs de bestiaux, pharmaciens, épiciers, et, en général, chez toute personne qui désirerait en faire commerce. Ainsi mis à la portée immédiate du public qui en fait usage, ils pourront être achetés sans perte de temps et par quantités en rapport avec les besoins de chacun.

BIBLIOGRAPHIE

Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires.

Sommaire de la livraison du 15 juillet 1893.

I. — Lettre de N. T. S. P. le Pape Léon XIII sur l'établissement des séminaires dans les Indes Orientales.
II. — L'Eglise et l'Etat en matière d'association, P. H. Prélot.
III. — Les temps nouveaux. La jeunesse, P. H^te Martin.
IV. — Les mythologies et le monothéisme patriarchal, P. J. Fontaine.
V. — La question des classiques païens (suite). Oublis pédagogiques et littéraires, P. V. Delaporte.
VI. — Sud-Afrique et Mashonaland (suite), P. A. Le Chartrain.
VII. — La Franc-Maçonnerie, synagogue de Satan, P. E. Portalié.
VIII. — Mélanges et critiques.
I. — A propos du cinquantenaire de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, P. P. Fortin.
II. — Une lettre inédite de saint François de Sales.
III. — Contribution à l'histoire de l'imprimerie, P. C. Sommervogel.
IX. — Tableau chronologique des principaux événements du mois, P. P. F.
Lettre de N. T. S. P. le Pape Léon XIII au cardinal Gibbons.

LES TÉBÉLÉS.

La terre d'Afrique attire toujours davantage l'attention de la vieille Europe. Explorateurs, soldats, missionnaires, tous nous en parlent; mais ce n'est pas toujours avec l'aimable aisance et le style attrayant du P. A Le Chartrain. Un premier article sur l'Afrique du Sud a mis les lecteurs des *Etudes* (1) au courant des nombreux changements — le mot « révolution » semblait plutôt l'apanage des peuples civilisés — survenus dans cette partie du continent noir depuis quelques années. Un second article nous parle des « Tébélés ».

A l'heure où de grands peuples font du militarisme un malheur social, il n'est pas sans intérêt d'étudier la tribu nègre et le roi africain qui sous ce rapport se rapprochent le plus des Européens. Lo Bengula et ses Tébélés sont en effet des militaristes qui s'épuisent. Jugés diversement par des voyageurs trop sévères ou trop indulgents, ils nous apparaissent sous un meilleur jour, malgré les ombres que le véridique narrateur ne cherche pas à dissimuler : c'est que l'apôtre et l'écrivain les connaît bien. Convertis par les frères du P. Le Chartrain — — ou par lui-même — ils laisseront de côté les abus dont ils périssent, et feront une forte race de chrétiens.

(1) Etudes. Revue mensuelle publiée par des Pères de la Compagnie de Jésus. V. Retaux et fils, rue Bonaparte, 82, Paris. Abonnements : 20 francs par an.

VARIÉTÉS

Un centenaire.

Le 13 juillet 1893, il y a eu cent ans que la France fut délivrée de la présence de Marat. On sait que ce monstre fut tué par Charlotte Corday qui paya de sa vie son attentat utile à la France et à l'humanité.

Elle appartenait, par les femmes, à la famille du grand Corneille, dont la sœur cadette, Marie Corneille, veuve en premières noces de M. de Guénébaud, épousa M. Jacques de Farcy, trésorier de France à Alençon. De leur seconde fille, Françoise de Farcy, mariée à M. Adrien de Corday, descendait au second degré Jacques-François de Corday d'Armont, qui épousa Jacqueline-Charlotte-Marie de Gautier des Authieux, et fut le père de celle qui, dans l'Histoire, porte le nom de Charlotte de Corday.

Elle naquit le 27 juillet 1768, dans une modeste habitation de la commune de Saint-Saturnin-des-Ligneries, qui fait aujourd'hui partie de l'arrondissement d'Argentan, département de l'Orne.

On sait qu'un grand nombre de Girondins s'étaient retirés en Normandie, comptant y trouver des éléments de résistance à la Montagne. Charlotte de Corday s'entretint avec plusieurs d'entre eux et partagea bientôt avec exaltation leurs idées et leur haine de Marat. Mais alors que les hommes parlaient, elle décida d'agir.

Elle simula un départ pour l'Angleterre et, le 9 juillet, elle s'éloigna de Caen. Le 11, elle arrivait à Paris.

La maison qui portait le numéro 20, dans la rue de l'Ecole de Médecine, anciennement rue des Cordeliers, à Paris, est une construction d'assez mesquine apparence. La façade présentait un rez-de-chaussée, percé d'une large porte cochère, et trois étages à cinq fenêtres chacun. Rien, hors son aspect triste et morne, qu'on a voulu égayer par une couche de badigeon, ne le désignait à la curiosité des passants.

On entrait dans la cour, on apercevait au premier étage, à droite, sur le pignon intérieur, une croisée aux vitres dépolies, à l'aspect presque sinistre. Elle donnait un jour pâle et terne dans le cabinet où Marat fut mortellement frappé d'un coup de couteau par une jeune fille qui porte dans l'histoire le nom de Charlotte Corday.

L'appartement du premier étage fut habité par Marat pendant les dix-huit derniers mois de sa vie. On y arrivait, après avoir passé sous une large voûte qui donne accès dans la cage de l'escalier, par une antichambre assez vaste, éclairée sur la cour ; une petite pièce conduisait au cabinet où se trouvait la baignoire de Marat ; ce réduit pouvait à peine contenir deux personnes. Une chambre à coucher, un salon, un boudoir donnant sur la rue, complétaient ce logement.

Charlotte de Corday sollicita une audience de Marat par lettre du 13 juillet au matin. Elle fut introduite auprès du fou furieux qui se trouvait au bain.

On ne connaît que par Charlotte Corday elle-même l'entretien qu'ils eurent ensemble.

En entrant, elle s'assit sur une chaise auprès de la baignoire ; Simonne Evrard ferma la porte.

Sa sœur Catherine, qu'on a jusqu'à ce jour confondue avec elle, vint, au bout de quelques minutes, apporter à boire au malade de l'eau mélangée de pâte d'amande et de terre glaise. Elle vit, a-t-elle dit, la jeune fille *pleurer et être consolée par Marat.*

Elle s'est évidemment trompée. Rien ne motivait ces prétendues larmes dans les sujets de conversation qu'a indiqués Mlle de Corday. Elle se voilait sans doute la face en présence de cet être immonde, qui, la tête enveloppée d'une serviette, les traits décomposés par la haine et par la maladie, les épaules et les bras nus, une plume à la main, écrivait d'un mouvement fiévreux quelque ignoble diatribe, en étalant d'un air cynique la lèpre honteuse dont son corps était couvert.

Une planche, posée en travers de la baignoire, lui servait de bureau ; un billot informe supportait son écritoire ; une carte de la France était clouée au mur. Sur le parquet, carrelé en briques rouges, des numéros de l'*Ami du Peuple* étaient épars. Un jour verdâtre éclairait cette scène.

Aussitôt que Mlle Corday eut exposé l'objet de sa visite, Marat s'empressa de lui demander ce qui se passait à Caen. La haine de la jeune fille contenait son cœur. Elle répondit que dix-sept députés de la Convention, d'accord avec l'administration du département, régnaient dans la ville, et que, pressés par eux, tous les citoyens s'enrôlaient pour marcher sur Paris et le délivrer des anarchistes ; qu'enfin, quatre des administrateurs avaient conduit un corps d'armée à Evreux, pour dégager la route et chasser les troupes conventionnelles.

Marat voulut savoir les noms des députés, ceux des chefs de l'insurrection, le montant des forces dont ils disposaient. Elle répondit à toutes ces questions. A chaque détail, il prenait des notes — « pour l'échafaud » — disait-il.

Muette d'horreur, elle restait immobile à la fin, invoquant sans doute le Dieu de Judith, lorsque, la voyant debout auprès de lui, Marat, suivant le bruit qui courut alors, étendit la main vers elle avec un mouvement lascif propre aux êtres immoraux, dégradés comme lui par d'infâmes débauches. Il ajouta de sa voix stridente, sur un ton de convoitise sanguinaire : — « C'est bien ! Dans peu de jours, je les ferai guillotiner tous à Paris. »

Ce mouvement, ces paroles, décidèrent de son sort. Un transport terrible s'empara de la femme outragée, éperdue. Elle saisit son couteau et le plongea jusqu'au manche dans le sein droit de Marat.

Il fit un mouvement convulsif, poussa un cri lamentable : — « A moi ma chère amie ! à moi ! » — puis demeura sans mouvement.

L'entrevue avait duré dix minutes.

Les gens de la maison arrêtèrent aussitôt la meurtrière et reçurent les derniers soupirs de Marat, dont le poumon avait été perforé.

LA GRANDE MAISON
DE LA SAVOIE
66, place Saint-Léger, 66
habille à la perfection
moitié moins cher que les tailleurs

FAITS DIVERS

— *Un drame.* — Le *Petit Parisien* publie la dépêche suivante au sujet de la mort du député Leveillé :

« M. Leveillé est mort aujourd'hui à Trouville. Le député de Limoges, atteint de la tuberculose, habitait depuis quelques jours rue Guillaume-le-Conquérant, avec sa femme et leur enfant à peine âgé de 5 ans. Ce matin, vers 8 heures, M. Leveillé fut pris soudain d'une syncope et sa femme le crut mort.

« Folle de douleur, la malheureuse s'empara d'un petit revolver qu'ele avait toujours à sa disposition et s'en tira un coup dans la tête. Au bruit de la détonation, les voisins accoururent et ne purent que constater le drame. Le malade ouvrit alors les yeux, jeta un dernier regard sur sa femme qui gisait sanglante à ses côtés et sur l'enfant qui reposait dans son petit lit, puis il expira.

« L'état de Mme Leveillé ne paraît pas désespéré. Il n'a pas été possible encore d'extraire la balle qui est entrée dans la tempe droite. Un chirurgien a été mandé du Havre pour prodiguer ses soins à la blessée.

« Ce tragique événement, vite connu à Trouville, a produit une profonde émotion. »

Etat civil de Chambéry du 17 juillet.

NAISSANCES

3 garçons ; 4 filles. Total, 7.

MARIAGES

Entre :

M. Rubod Amédée-Joseph-Auguste, employé, à Cognin, et Mlle Dacquin Véronique, lingère, à Cognin, et précédemment à Chambéry.

M. Sutter Jean-Emile, dentiste à Chambéry, et Mlle Wierkehr Anna-Maria-Ursule, rentière à Genève.

DÉCÈS :

Exertier Joseph, 59 ans, Hôtel-Dieu. — Sœur Bellin Marie, 62 ans, hospice de Charité. — Veuve Vuillermet Péronne, née Teppaz, 81 ans, rue d'Italie. — Pillet François, 61 ans, rue Saint-Antoine. — Ortholland Caroline, née Rinchet, 66 ans, aux Charmettes. — Besson-Géni Marie, 33 ans, Bon Pasteur. — Girard-Reydet François, 45 ans, boulevard du Musée. — Veuve Hugonnier Anne-Victoire dite Victorine, née Trippe, 76 ans, hospice de Charté. — Carron Louise, 1 an, Beauvoir.

La Réforme économique

REVUE PROTECTIONNISTE PARAISSANT LE JEUDI
Directeur : Jules DOMERGUE.

Sommaire du n° du 13 juillet 1893.

Au Cobden-Club	T. Lalouvet.
La Science économique et la baisse de l'argent	J. Domergue.
L'Impôt des portes et fenêtres.	P. Vergne.
Les Syndicats professionnels	Et. Boussac.
L'Approvisionnement de Paris.	Robert Lallié.
Revue de la presse	G. Fleurey.
Le commerce de l'Angleterre.	P. V.
Les Voyageurs de commerce en Suisse.	
Le Principal de l'Impôt foncier sur la propriété non bâtie.	
Chronique.	
Mouvement financier. — Mouvement commercial.	

RÉDACTION-ADMINISTRATION :
42, rue du Louvre, 42. — Paris.

Le Monde illustré

13, quai Voltaire, Paris.

Sommaire du numéro du 16 juillet 1893.

Gravures :

Portraits ; *M. Louis Lépine*, nouveau préfet de police. — *M. Ernest Cartier*, nouveau bâtonnier de l'Ordre des Avocats. — *M. Jean Carrère*, président du Comité du Café de la Source.

Paris ; La Fête du 14 Juillet, *Les salves d'artillerie au Mont-Valérien.* — L'émeute ouvrière : *Bagarre à l'avenue de la République.* — *Les troupes de renfort*, au lendemain de la manifestation, aux abords de l'Ecole militaire.

Beaux-Arts ; Tableau de M. Walter Gay : *Le Pardon.*

Sport : *Promenade vélocipédique* : Pensionnaires de la nouvelle France ; à Maisons-Laffitte, le pont de Poissy, La Croix-de-Noailles, dans la forêt de Saint-Germain ; Carrières-sous-Poissy ; Château de Saint-Germain.

Angleterre : Le mariage du duc d'York et de la princesse de Teck ; *Arrivée des jeunes mariés à la station de Liverpool-street.* — *Illuminations à la Banque d'Angleterre.*

Belgique : Anvers ; Le clou de l'exposition de 1894.

Texte :

Chroniques : *Le Courrier de Paris*, par Pierre Véron. — Variété : *Chappe*, par G. Lenôtre. — *Théâtres*, par H. Lemaire. — *Promenades vélocipédiques*, par Ch. de Coynart. — *Le Sport*, par Archiduc. — Le Monde scientifique ; *Elevage des perdrix*, par Coupin. — *Le Salon*, par O. Merson.

Explication des gravures, Echecs, Rébus, Bibliographie, Récréations de la famille, Science amusante, Revue comique, etc.

En supplément : *Ce qu'elle voulait*, roman par Pierre Maël, Illustrations de Marold.

Le numéro : **50** centimes.

BOURSE DE PARIS

DERNIER COURS AU COMPTANT

	15 juil.	*17 juil.*
Rente 3 0/0	97 65	97 70
— 3 0/0 amortissable	97 75	97 70
— 4 1/2 0/0	106 75	106 75

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
par Bartesago, opticien.

Observations du 16 juillet 1893 :

	Baromètre	Thermomètre	Atmosphère
7 heures du matin	766	+ 17°	Beau.
Midi	767	+ 24°	id.
3 heures du soir	767	+ 23°	id.
Température maxima		+ 24°	
Température minima		+ 17°	

A LOUER

Pour la saison d'été, à 15 minutes de Chambéry, à proximité du tramway de la Motte,

Une belle **MAISON DE MAITRE**, *avec jardin et petit parc.* — La maison contient 8 grandes pièces et dépendances.

S'adresser à M. MARMONIER agent général d'assurances, rue Juiverie 11, à Chambéry.

Il résulte d'expériences cliniques et physiologiques très précices, que c'est grâce à son action sur l'appareil lymphatique que le Rob Lechaux provoque si bien la désassimilation dans les tissus séreux et glandulaires, régénère et enrichit les globules sanguins. Dosé d'une façon bien définie, le Rob Lechaux, mieux que tous les autres produits, agit sur les maladies chroniques et neutralise les lésions les plus anciennes, car il s'attaque aux causes morbides elles-mêmes, dont il est le vrai spécifique.

Pilules Suisses !
Le médicament le plus populaire de France.

PLUS DE CHAUVES !
ni de CHEVEUX GRIS

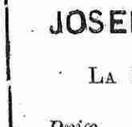

Repousse certaine à tout âge.
CROISSANCES ÉTONNANTES de CHEVEUX produites sur des Hommes et des Femmes
Arrêt immédiat des chutes par la
POMMADE QUINIQUE LECHAUX
Pommade hygiénique, régénératrice, qui supprime les teintures, empêche de blanchir, augmente la vigueur et l'éclat des plus belles chevelures. — Milliers de certificats et attestations. *Prospectus explicatif gratis.* — Pot f^e contre 4 fr. mandat ; 6 pots f^e, 21 fr.
Mario LECHAUX, Ph^en-Cte, r. St^e-Catherine, 166, Bordeaux.

Dépôt chez M. Pollet, pharmacien, 12, rue Croix-d'Or, à Chambéry.

L'INSTITUT des BÈGUES de LYON, ouvre cours spécial pour corriger le
Bégaiement
ET TOUS LES AUTRES DÉFAUTS de PRONONCIATION
Le 31 juillet
DOCTEUR CHERVIN 62, Rue de la République, LYON.

TUMEURS, HERNIES, PLAIES

Hemorrhoïdes, varices, varicocelles, affections de matrice, de la peau et toutes les maladies qui en dépendent, Dyspepsie, Gastralgie, Gastrite, Névralgie locale et générale (névrose) guéries radicalement, sans opération ni cautérisation, par la méthode nouvelle électro-magnétique et homœopathique du Dr Kamienski, rue du Midi, Lyon Villeurbanne, de passage à Chambéry, 20 juillet, Hôtel des Princes.

Honoraires à la visite, au mois ou après guérison.

LIBRAIRIE PERRIN

Vient de paraître

JOSEPH DE MAISTRE

Discours à Madame
La Marquise de COSTA
Edition de luxe.

Prix ..... 1 fr. 25.
Par poste ..... 1 fr. 40.

Le gérant : Bouvier.